

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 9 mars 2021, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Est également présent :
Yan Ritchie, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2021-03-041

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 9 et du 18 février 2021
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Adoption du règlement numéro 2020-352 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2018-237 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 7- Adoption règlement numéro 2020-353 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 8- Adoption règlement numéro 2020-356 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-238 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 9- Avis de motion et adoption du second projet de règlement 2020-357 concernant les projets résidentiels intégrés et les fermettes
- 10- Avis de motion et adoption du projet de règlement de concordance numéro 2021-359 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-gaspé
- 11- Unis pour la faune – Demande d'appui concernant la chasse au cerf de Virginie
- 12- Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Membership 2021 et 2022
- 13- Demande d'épandage de résidus marins
- 14- Demande de commandite - Cercle des fermières
- 15- Autres sujets - Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé

16- Période de questions

17- Clôture de la session

2021-03-042

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 28 FÉVRIER 2021

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 9 et 18 février 2021 tels que rédigés.

2021-03-043

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance reçue au mois de février 2021.

2021-03-044

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2021.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de février 2021.

Les membres du conseil municipal ont reçu les règlements numéros 2020-352, 2020-353, 2020-356, le second projet de règlement 2020-357 et le projet de concordance 2021-359 au moins 72 heures avant la présente séance et il y a dispense de lecture pour ce règlement.

2021-03-045

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-352 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2018-237 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2020-352 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2018-237 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2021-03-046

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-353 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2020-353 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2020-03-047

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-356 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2018-238 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2020-356 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-238 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2021-03-048

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2020-357 CONCERNANT LES PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS ET LES FERMETTES

Avis de motion est donné par Roland Vallée conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil il sera soumis pour adoption le règlement 2020-357 concernant les projets résidentiels intégrés et les fermettes et il propose l'adoption du second projet de règlement 2020-357 concernant les projets résidentiels intégrés et les fermettes.

2021-03-049

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2021-359 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Avis de motion est donné par Jacques Roussy conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil il sera soumis pour adoption du règlement de concordance numéro 2021-359 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-gaspé et il propose l'adoption du projet de règlement de concordance numéro 2021-359 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-gaspé.

2021-03-050

UNIS POUR LA FAUNE – DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LA CHASSE AU CERF DE VIRGINIE

CONSIDÉRANT QUE la région de la Gaspésie est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers ; le maintien d'habitats de qualité ; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la Municipalité de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

2021-03-051

UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE – MEMBERSHIP 2021 ET 2022

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de de Sainte-Thérèse-de-Gaspé adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 131 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle ;

QU'elle délègue, les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport, Jacques Desbois et Jacques Roussy.

2021-03-052

DEMANDE D'ÉPANDAGE DE RÉSIDUS MARINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux demandes de non-contravention à la réglementation municipale pour épandre des résidus de harengs et de homards, une sur la propriété de monsieur Sylvain Roussy Route 132 et une deuxième sur les propriétés de messieurs Jean-Pierre Lapierre, Gérald Lambert, chemin Saint-Isidore;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà eu de l'épandage sur une propriété de la Route 132 et que la Municipalité a reçu plusieurs plaintes provenant des contribuables concernant les odeurs et la présence de goélands ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal refuse l'épandage de résidus de harengs et de homards sur la propriété de M. Sylvain Roussy située près de la route 132, refuse la demande d'épandage sur le lot de M. Gérald Lambert du chemin Saint-Isidore et accepte la demande d'épandage sur la propriété de monsieur Jean-Pierre Lapierre du chemin Saint-Isidore conditionnel à ce que ce soit au Sud du ruisseau à Ferdinand qui traverse ledit lot.

2021-03-053

DEMANDE DE COMMANDITE - CERCLE DES FERMIÈRES

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de verser une somme de 50 \$/mois pour 1 an soit un montant total de 600 \$ pour assumer les frais d'électricité du local occupé par le Cercle des Fermières pendant l'année et s'engage à orienter l'organisme vers des ressources qui pourront les aider à mettre en place un plan d'action afin d'acheminer des demandes d'aide financière à différentes sources potentielles de subventions.

2021-03-054

CORPORATION ÉCONOMIQUE DE SAINTE-TÉHRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Roland Vallée, et résolu à l'unanimité des conseiller;

QUE le conseil municipal accepte avec l'aide d'un consultant de modifier la structure et la composition des membres de la corporation économique afin d'améliorer le rôle en développement économique pour la Municipalité par cet organisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance s'est déroulée à huis clos.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2021-03-055

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 54 heures.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »